

12 janvier 2015

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 044 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 23 juin 2014. La commission s'est réunie le 14 octobre 2014, sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, et le 2 décembre 2014, sous la présidence de M^{me} Marie Barbey. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes.

Séance du 14 octobre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, de M. Cédric Arnaud, ingénieur responsable d'opérations au Service du génie civil, et de M^{me} Roselyne Brondex, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M^{me} Brondex déclare travailler sur ce sujet depuis 2011. Différentes phases se sont succédé sur les budgets du service et elle mentionne que le projet actuel s'étend sur la totalité du sentier des Saules. Celui-ci s'étend du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction. La partie concernant la ville de Genève va du pont au parking des Transports publics genevois (TPG), le segment allant de là à la pointe de la Jonction relevant de l'Etat. Tous les travaux relevant de celui-ci sont réalisés en concertation avec les services de la Ville de Genève. M^{me} Brondex explique ensuite que ce projet a été réalisé par zonage et signale que le secteur rue des Falaises est la partie la plus urbaine et habitée. Ces dernières années, la pointe a abrité une buvette pendant l'été. Elle déclare que la première partie va être aménagée de la manière la plus harmonieuse et la plus sécuritaire entre les piétons et les voitures. Le talus actuel n'est pas satisfaisant et fera l'objet d'une prairie fleurie avec des plantes vivaces qui demanderont une à deux coupes par année. Cette frange appartient au domaine public de l'Etat, qui la financera. M. Betty ajoute que ce talus n'est pas utilisable par les promeneurs et demeure relativement dangereux puisqu'il est raide, il faut l'aménager de sorte qu'il ne

puisse être traversé. M^{me} Brondex décrit la deuxième partie du projet sur la partie herbeuse qui est très fréquentée et plus accessible. Elle ajoute que le chemin sera réduit afin de gagner de l'espace, une surface de gravier stabilisé sera installée avec des tables de pique-nique disposées de manière que le chemin soit utilisé comme un parc en longueur. Elle ajoute qu'une dizaine d'arbres seront replantés, probablement des saules.

Elle décrit ensuite le secteur de la zone 3 qui débute à l'usine Kugler, avec une intervention modeste avec des plantations de sous-bois et une restauration de l'éclairage public. Le bitume sera conservé puisqu'il est en bon état. Elle remarque que les véhicules du Canoë club Genève passent régulièrement et qu'un sol en gravier présenterait des inconvénients. Actuellement les parkings à vélos sont peu utilisés et seront peut-être déménagés sur la pointe.

Elle déclare que c'est sur le secteur de la zone 2 que les toilettes publiques automatiques et deux douches seront installées. C'est une demande importante, notamment pour les personnes handicapées qui s'y promènent.

M. Pagani signale que la Ville est propriétaire du sentier des Saules depuis quatre ans et que le Canton a imposé ses aménagements sur l'eau malgré toutes les réserves possibles et imaginables de la Ville de Genève sur la dangerosité de l'eau vive et des différences de degrés importantes entre le Rhône et l'Arve. Il précise que la situation n'est pas comparable avec celle du Rhin à Bâle ou de l'Aar à Berne. Il déclare que c'est le Canton qui est responsable de cet aménagement dont il est propriétaire.

Un commissaire demande si il n'y avait pas un financement prévu dans la proposition PR-694 pour l'éclairage. M. Pagani répond que plusieurs trains de projets ont été acceptés par le Conseil municipal en mentionnant qu'il était prévu de changer ces luminaires. Le commissaire remarque que les gens qui sautent malgré les interdictions ne seraient pas aidés par le talus réaménagé en conséquence. M. Betty répond que cet espace est extrêmement raide et dangereux et ne mesure que 1,5 m, il convient donc ne pas favoriser son appropriation par la population. Le commissaire remarque qu'il n'y aura donc aucun point permettant d'entrer dans l'eau et d'en ressortir. M. Betty répond que l'aménagement ne favorisera pas la baignade plus qu'aujourd'hui. M. Pagani observe qu'un projet d'escaliers lui a été proposé, ce qu'il a refusé car il n'estime pas judicieux de s'asseoir pour voir plonger les enfants. Le commissaire demande des comptes sur les prestations du personnel et des intérêts intercalaires, ce qu'il en sera comptablement sur ces 40 000 francs. M. Pagani répond qu'il a été décidé il y a neuf ans que les prestations réelles de chaque projet seraient mises en lumière. Ces 40 000 francs viennent en moins dans les comptes mais figurent dans cette proposition. Une commissaire demande si un lieu pour des grillades est prévu? Elle observe avoir vu de nombreuses personnes apporter leur matériel et ne croit pas que cela soit

très judicieux pour les pelouses. Elle se demande si un WC sera suffisant pour les 1000 utilisateurs de l'été. Elle évoque le plan lumière. M. Betty répond que sur les tronçons un et deux ils vont simplement remplacer les lumières. Aucun équipement spécifique n'est prévu pour les grillades mais des espaces de pique-nique sont prévus. Les travaux seront réalisés hors saison touristique. Une large partie du projet sera réalisée avant l'été prochain. M. Arnaud signale qu'actuellement un conteneur avec quatre WC est installé et avec le projet WC automatique il sera au nombre de cinq. Une commissaire observe que les gens estiment que le lieu est resté sauvage et elle pense qu'il ne faudrait pas trop urbaniser ce lieu. Deux douches relèvent d'un aménagement mineur. Elle demande ce qu'il en sera des chiens et si un parc est prévu pour ces derniers. M. Pagani répond qu'il refuse de faire des parcs à chiens et réprime les incivilités. M. Betty ajoute qu'ajouter un parc à chiens aurait dénaturé le projet et les lieux. Il rappelle que la pression est moins forte durant l'hiver. La commissaire demande pourquoi n'installer qu'un WC et deux douches. M. Pagani répond qu'en saison estivale quatre WC supplémentaires seront installés. Une commissaire demande si l'éclairage peut s'éteindre la nuit. Elle se demande si le talus ne pourrait pas être utilisé comme le quai Turretini. M. Pagani répond que sur ce quai la baignade est interdite car elle y est trop dangereuse. M. Betty déclare qu'il complètera par écrit sa réponse sur l'éclairage. La solution retenue est choisie en pensant aux économies d'énergies. Une commissaire des Verts demande combien de placettes sont prévues; M. Betty lui répond qu'il y en aura sept. Elle demande ce qu'il en est des associations et de leur participation au projet. M^{me} Brondex répond qu'elles ont collaboré jusqu'en 2012, puis le contact s'est cassé quand elles ont refusé de prendre en charge les plantations. Elles sont en faveur de ce projet sans avoir été concertées dans les derniers détails mis en place depuis 2012. Le commissaire observe le montant énorme relevant de la moitié de la proposition pour un seul WC. Pourquoi ne pas installer un second conteneur permettant de faire des économies et d'offrir plus de toilettes. M. Betty répond qu'une distance par rapport à l'eau doit être respectée en précisant que le projet profite des lieux pour encastrer les WC dans un mur existant. M^{me} Brondex ajoute que la Ville n'a pas le droit de maintenir les WC actuels qui sont sur la pelouse et doivent trouver un autre emplacement à une distance de 10 m de l'eau. Le coût serait similaire à des toilettes temporaires qui impliquent beaucoup d'entretien. Une commissaire demande s'il est possible d'avoir un devis sur le coût du nettoyage ainsi que le coût annuel de l'entretien de telles toilettes. Un commissaire déclare la zone dangereuse en approuvant la pertinence de ce projet. Une commissaire demande ce qu'il en est des Roms. M^{me} Brondex répond que les gens qui passent la nuit sur le sentier des Saules ne posent pas de problème par rapport aux riverains. Un commissaire remarque que le budget sera donc impacté de 100 000 francs par année. M. Pagani acquiesce. M. Betty déclare que les coûts de Voirie – Ville propre (VVP) ne vont pas augmenter.

Séance du 2 décembre 2014

Audition de M. Silvio Albino, animateur de la Maison de quartier de la Jonction, et M. Olivier Tura, du Forum Pointe de la Jonction

M. Albino déclare que les associations de la Jonction sont en contact pour le projet de la pointe de la Jonction depuis 2009. Différentes remarques ont été formulées par la Maison de quartier dont certaines n’ont pas été entendues. M. Tura dit que le lieu et le projet sont appréciés par l’ensemble du quartier. M. Albino déclare que les poubelles et les épingles à vélos demandées ont été installées. Le Canton a posé des WC provisoires qui ont été appréciés. Par contre, le revêtement en gravier concassé du chemin posé en 2011 est un point épineux car il est déjà très endommagé. Il demande si un autre revêtement plus agréable pour les baigneurs pourrait être envisagé. Il signale que les toilettes prévues sont chères et demande s’il serait possible d’opter pour des modèles d’utilisation saisonnière. Il évoque des WC à copeaux utilisés par La Barje. Il mentionne qu’il n’est pas prévu de remplacer le bitume qui permet au véhicules du Canoë club Genève de passer. Autrefois, ils passaient par l’autre rive en utilisant le parking des TPG. Un commissaire demande si les WC de copeaux de La Barje sont accessibles aux personnes handicapées. M. Albino mentionne que plusieurs marches mènent à ces WC. Une commissaire propose un lieu de grillades afin d’éviter les grillades sauvages qui abîment les pelouses. M. Tura ajoute qu’il faudrait peut-être développer une vision plus large pour ces aménagements puisqu’il semblerait que les TPG aient décidé de bouger. M. Albino précise que le dépôt des TPG sur le site «En Chardon» devrait en effet permettre de dégager les trois dépôts se trouvant sur la pointe pour laisser la place à une zone de verdure. M. Tura pense qu’il serait judicieux de déterminer des emplacements pour ces grills. La présidente souligne que des tests seront menés à la Perle du Lac et, s’ils sont positifs ils pourront s’étendre sur d’autres lieux. Une commissaire demande si la proposition est cohérente à leurs yeux. M. Tura pense que leurs remarques auraient pu être prises en compte plus rapidement. M. Albino ajoute que malgré tout le début de la concertation avec la Ville de Genève s’est très bien déroulé et que le travail de l’éclairage est excellent.

Discussion

Une commissaire d’Ensemble à gauche demande s’il ne faudrait pas demander par écrit l’état de la phase test portant sur le revêtement afin de pouvoir y faire une recommandation si besoin. Une commissaire du Parti libéral-radical ajoute que la question des toilettes est claire et qu’on peut voter. Une commissaire du Parti socialiste mentionne qu’elle a envoyé un amendement au sujet des emplacements collectifs pour les grillades. Une commissaire des Verts ajoute qu’il ne s’agit pas d’un crédit d’étude mais d’un crédit de travaux et qu’il n’est pas pertinent d’ajouter des éléments. Un commissaire des Verts propose de scinder le

budget en deux et de repousser pour la suite les WC trop onéreux en soustrayant 570 000 francs. La présidente mentionne que la commission ne vote que sur le projet de délibération, en page 10, soit sur un crédit brut global.

Vote

Amendement consistant à déduire le prix du WC

Cet amendement est refusé par 10 non (3 LR, 1 DC, 2 EàG, 3 S, 1 UDC) contre 2 oui (1 Ve, 1 MCG) et 3 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 1 Ve).

Amendement consistant à déduire le prix de l'enrobé devant remplacer le bitume

Cet amendement est refusé par 11 non (2 EàG, 3 LR, 1 DC, 2 UDC, 3 S) contre 1 oui (MCG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 MCG).

Recommandation pour un ou deux emplacements collectifs pour des grillades

Cette recommandation est acceptée par 14 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 MCG, 3 S, 2 UDC, 1 DC, 3 LR) et 1 abstention (MCG).

Recommandation pour tenir compte de la phase test de 2011 concernant le revêtement afin que le nouveau ne pose pas de problème similaire

Cette recommandation est acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 MCG, 3 S, 2 UDC, 1 DC) et 4 abstentions (3 LR, 1 MCG).

Projet de délibération

Le projet de délibération est accepté par 13 oui (3 LR, 2 EàG, 1 Ve, 1 MCG, 3 S, 1 DC, 2 UDC) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (Ve).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 044 100 francs, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 044 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.